

somme Numérique

Procès-verbal - BUREAU du syndicat mixte

L'an deux mille vingt-deux, le 06 avril à 17h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Philippe VARLET ;

Membres du BUREAU **présents** et *excusés* :

- **M. VARLET Philippe** – Président
- *Mme DELETRE Margaux, Vice-présidente*
- **Mme LHOMME Brigitte, Vice-présidente** (par visioconférence)
- **M. PARSIS Laurent, Vice-président**
- *M. DELFOSSE Jean-Philippe*
- *M. GEST Alain*
- **Mme MAILLE-BARBARE Françoise** (par visioconférence)
- *Mme ROY Mathilde*
- *M. FAUVET Frédéric*

Monsieur GEST Alain donne pouvoir à Monsieur VARLET Philippe

Madame ROY Mathilde donne pouvoir à Monsieur PARSIS Laurent

Monsieur DELFOSSE Jean-Philippe donne pouvoir à Madame LHOMME Brigitte.

Le quorum est constaté par 5 élus présents ou représentés. Le Bureau peut donc valablement délibérer.

Monsieur PARSIS Laurent est désigné secrétaire de séance

Délibérations

1. Attribution du marché « Fourniture, maintenance et prestations associées de solutions de téléphonie sur IP pour le groupement de commandes coordonné par Somme Numérique »

Tenant compte des enjeux forts en termes de services aux collectivités, dans le cadre de l'arrêt des services de téléphonie sur cuivre, du déploiement de la fibre optique et du passage nécessaire à la technologie sur IP, le syndicat mixte souhaite proposer une offre de services mutualisée de téléphonie sur IP, basée sur un serveur Centrex IP hébergé dans son data center. Cette solution est plutôt originale et ne correspond pas aux standards de déploiement de cette solution des opérateurs de téléphonie, qui sont plutôt dans un modèle d'hébergement délocalisé « full cloud ». Le besoin principal identifié par le syndicat mixte est la nécessité de mettre en place un service de proximité pour installer les postes téléphoniques et accompagner les communes dans ce changement de technologie.

C'est dans ce contexte que le syndicat mixte a publié un appel d'offres en procédure formalisée le 27 janvier 2022. La Commission d'Appel d'Offres s'est prononcée sur l'attribution du présent marché le 6 avril 2022, qui décide de déclarer la consultation sans suite.

La consultation est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général, conformément aux dispositions du Code de la commande publique et aux principes jurisprudentiels des juridictions administratives. La décision est motivée par la nécessité de redéfinir le besoin en matière de solutions de téléphonie sur IP ainsi que les exigences techniques de mise en œuvre de la prestation, au regard du projet de service du syndicat mixte Somme Numérique, dans son ambition d'accompagner les collectivités et établissements publics dans le passage à la technologie sur IP. Il appartient au Bureau d'adopter la décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau confirment la proposition de la Commission d'appel d'offres et décident de déclarer la consultation sans suite.

Adoptée à l'unanimité

2. Avenant n°3 au marché « Travaux de conception-réalisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit (FTTH) sur le territoire de Somme Numérique »

Somme numérique a passé un marché ayant pour objet des travaux de conception et de réalisation d'une infrastructure de communications électroniques à très haut débit (FTTH) sur le territoire de Somme Numérique. Le présent avenant permet d'inclure les éléments négociés avec les titulaires du marché pour les lots 1, 2, 3 et 4. La Commission d'Appel d'Offres a adopté cet avenant par une décision en date du 06 avril 2022.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau décident d'approuver la décision portant adoption de l'avenant n°3 au marché « Travaux de conception-réalisation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit (FTTH) sur le territoire de Somme Numérique ».

Adoptée à l'unanimité

Ordre du jour du Comité syndical du 26.04.2022

Les membres du Bureau examinent et débattent des sujets qui seront présentés lors de la séance du Comité syndical du 26 avril 2022.

- 1. Convention SESAM pour les besoins d'archivage du syndicat mixte**
- 2. Création d'une Régie d'avances du budget Annexe « Centre de services numériques »**
- 3. Rapport annuel 2020 Covage Somme**

Informations du Président

1. Appel à projets Volet cybersécurité de France Relance – Dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités territoriales

Dans le cadre du volet cybersécurité de France Relance, l'Etat lance un nouveau dispositif, sous pilotage de l'ANSSI (l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) pour soutenir l'acquisition et le déploiement de produits et services de cybersécurité dans les collectivités territoriales. Ce déploiement interviendra au travers des structures territoriales en charge de la gestion numérique des collectivités : opérateurs de services numériques, syndicats mixtes ou centres de gestion porteront donc les projets au profit de leurs adhérents.

Cette opération s'inscrit pleinement dans l'engagement de Somme Numérique approuvé lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2022, de proposer une offre de services complémentaire liée à la sécurité informatique des communes, en commençant par l'antivirus.

Le Président propose au Comité syndical de solliciter les collectivités et établissements publics ciblés et constituer le plan de financement avec les collectivités qui auront souhaité y participer. En effet, le dépôt du projet impose d'identifier toutes les structures qui bénéficieront des produits et services.

Les bénéficiaires ciblés sont plus particulièrement les communes, mais aussi EPCI, établissements publics et syndicats mixtes locaux, office de tourisme, CCAS ... Pour chaque collectivité, un forfait de 22 cts par habitant est proposé avec un seuil de 330€ et un plafond de 11 000€.

Le projet peut se dérouler sur 3 ans. Le subventionnement accordé pourra financer un pourcentage dégressif de la solution retenue (80% la 1^{ère} année, puis 50% puis 20%). Le co-financement de la structure porteuse du projet doit être au minimum de 30% du projet complet.

Un bilan sera présenté au Conseil du 28 juin.

2. Accord-cadre de travaux - Migration de la salle opérateurs

Les équipements de cœur du réseau de fibre optique de Somme Numérique sont installés dans une salle blanche située au 1^{er} étage d'un bâtiment sis au 83 rue Saint Fuscien à Amiens, loué à Amiens Métropole. Suite à l'acquisition de locaux sis au 43 avenue d'Italie en 2019, Somme Numérique a déménagé l'ensemble de ses bureaux et infrastructures informatiques dans ce bâtiment, à l'exception de son RIP (Réseau d'Initiative Publique) qui est toujours présent dans l'ancien bâtiment situé au 83, rue de Saint-Fuscien à Amiens. Le syndicat mixte s'est engagé auprès d'Amiens Métropole à déménager ses équipements dans les meilleurs délais, tout en garantissant la continuité de services liée à l'exploitation du RIP.

L'accord-cadre a pour objet la migration de la salle opérateurs du RIP de Somme numérique de l'ancien bâtiment situé au 83 rue de Saint-Fuscien à Amiens vers le nouveau bâtiment situé au 43 rue d'Italie à Amiens.

L'accord-cadre est divisé en lots comme suit :

Lot 1 "Aménagements structurels"

Lot 2 "Aménagements techniques"

Lot 3 "Aménagements fibres optiques"

Analyse des offres en cours, en collaboration avec l'AMO EGIS.

3. Déploiement du réseau

Le Président propose de consacrer une partie de cette séance du conseil syndical du 26 avril 2022 à informer les délégués avec un point technique et financier du déploiement du réseau et surtout du programme 100% FTTH.

Les sujets de l'ordre de du jour étant épuisés, la séance est levée à 18h30.